



Conseil exécutif

Centième session
Rovinj (Croatie), 27-29 mai 2015
Point 10 de l'ordre du jour provisoire

CE/100/10
Madrid, 8 avril 2015
Original : anglais

Préparatifs de la vingt et unième session de l'Assemblée générale

I. Lieu et dates

1. À sa dernière session, l'Assemblée générale a décidé d'accepter l'invitation généreuse du Gouvernement de la République de Colombie [résolution A/RES/640(XX)]. La prochaine session de l'Assemblée et d'autres réunions connexes se tiendront à Medellín du 12 au 17 septembre 2015, conformément à l'article 1.2 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

II. Programme des réunions

2. Pour établir la structure de la prochaine session, le secrétariat a tenu compte de l'expérience de précédentes sessions et des observations émanant des Membres.

A. Table ronde ministérielle

3. Afin de renforcer le caractère technique de l'Assemblée générale et de mettre à profit la présence de ministres et autres responsables de haut rang, une table ronde ministérielle sera organisée dans le cadre de l'Assemblée sur un thème d'actualité brûlante.

B. Réunions préparatoires et connexes

Comité du programme et du budget, cent unième et cent deuxième sessions du Conseil exécutif

4. La réunion du Comité du programme et du budget aura lieu le premier jour de la session, le 12 septembre. Le Conseil tiendra sa cent unième session le 13 septembre, la veille de la première séance plénière de l'Assemblée générale, de façon à transmettre à l'Assemblée les points sur lesquels une recommandation du Conseil exécutif est exigée. La cent deuxième session du Conseil aura lieu immédiatement après la dernière séance plénière de l'Assemblée afin d'élire le Bureau du Conseil pour 2016 et de pourvoir les sièges vacants au sein de certains organes subsidiaires du Conseil exécutif pour la période 2015-2019.



Commissions régionales

5. Toutes les commissions régionales tiendront une réunion dans le cadre de l'Assemblée. Il leur faudra notamment désigner leurs représentants respectifs aux différentes charges de l'Assemblée générale, qui devront recevoir l'approbation de l'Assemblée. Chacune des commissions devra également désigner ses représentants pour siéger au sein des organes subsidiaires du Conseil dont il faut renouveler les membres. Enfin, il leur faudra présenter des candidats pour occuper les sièges vacants au Conseil exécutif, ce qui donnera lieu à des élections pendant l'Assemblée.

Commission de vérification des pouvoirs

6. La Commission de vérification des pouvoirs se réunira après la première séance plénière de l'Assemblée. Elle fera rapport à l'Assemblée à sa deuxième séance plénière.

Membres affiliés

7. La Réunion générale des Membres affiliés, qui traitera de questions administratives, se tiendra l'après-midi du 15 septembre.

Manifestations parallèles

8. Afin de renforcer le caractère technique des travaux de l'Assemblée générale et d'encourager la participation de hauts responsables des secteurs public et privé, un certain nombre de manifestations parallèles seront organisées dans le cadre de l'Assemblée. Des informations détaillées concernant ces manifestations seront communiquées ultérieurement.

C. Session de l'Assemblée générale

9. L'ordre du jour provisoire de la vingt et unième session de l'Assemblée générale est en train d'être établi conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Il est rappelé aux Membres qu'ils peuvent proposer l'ajout de nouveaux points à l'ordre du jour provisoire, à condition de suivre la procédure prévue à cet effet à l'article 5.3 du Règlement intérieur de l'Assemblée.

Séance d'ouverture et cérémonie d'ouverture

10. La cérémonie de bienvenue, suivie d'un dîner, aura lieu le dimanche 13 septembre.

11. L'ouverture officielle, le matin du lundi 14 septembre, sera suivie de la table ronde ministérielle.

12. La première séance plénière de l'Assemblée sera l'après-midi du lundi 14 septembre. L'Assemblée devra élire le Président de sa vingt et unième session, conformément à l'article 16 de son Règlement intérieur.

III. Installations mises à la disposition de l'Organisation par le Gouvernement colombien

13. Les autorités colombiennes ont déjà fait tout le nécessaire pour que la session se déroule dans des conditions optimales dans l'enceinte du Plaza Mayor Medellín Convenciones y Exposiciones (<http://www.plazamayor.com.co>), à Medellín, et pour fournir aux représentants des Membres de l'OMT tout un éventail de services appropriés. Elles faciliteront également l'entrée sur leur territoire des Membres effectifs, associés et affiliés de l'OMT ainsi que des autres participants invités par le Secrétaire général.

14. L'accord conclu entre l'Organisation et le gouvernement du pays hôte établit en particulier les obligations et les engagements dont le gouvernement a généreusement accepté de s'acquitter concernant l'accueil et la conduite des travaux de la vingt et unième session de l'Assemblée générale et des autres réunions connexes, conformément aux Statuts, règlements et pratiques de l'Organisation.

IV. Invitations et documents de travail

15. Les convocations et invitations correspondantes adressées par le Secrétaire général à tous les Membres, de même que l'ordre du jour provisoire préparé conformément à l'article 5.1 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale et une note d'information seront envoyés par courriel dans les délais prescrits, quatre-vingt-dix jours avant l'ouverture de la session, et publiés sous forme électronique sur le site internet de l'OMT.

16. Les documents de travail nécessaires en vue des discussions de l'Assemblée générale et des résolutions sur les différents points à l'ordre du jour seront également envoyés aux Membres par courriel dans les délais prescrits à l'article 8 du Règlement intérieur de l'Assemblée. Ils seront aussi affichés sous forme électronique sur le site internet de l'OMT.

V. Langues de l'Assemblée

17. Les cinq langues officielles seront utilisées pour l'Assemblée et les autres réunions connexes, dans leur totalité ou en partie, selon ce qui est exigé pour chaque réunion.

VI. Suites à donner par le Conseil exécutif

18. Le Conseil exécutif est invité à prendre note du présent rapport.